

Concerne : votre crédit hypothécaire n°....., acte de crédit du ..../.../.....

Cher Client,

Lors de la mise en place de votre crédit hypothécaire, vous avez choisi de souscrire des assurances incendie et/ou assurances solde restant dû auprès de notre compagnie.

Ces contrats vous ont permis de bénéficier une/des réduction(s) de taux sur votre crédit hypothécaire.

Conformément aux conditions prévues dans l'offre et dans l'acte de crédit, les contrats d'assurance doivent rester en vigueur pendant toute la durée du crédit afin de maintenir ces réductions de taux. Les primes d'assurance de ces contrats doivent être honorées régulièrement et à échéance.

Après vérification de votre dossier, nous avons constaté que vous ne respectiez pas/plus les conditions pour pouvoir continuer à bénéficier des réductions de taux conditionnelles.

Par la présente, nous vous informons que nous sommes contraints d'annuler cette/ces réduction(s) conditionnelle(s), ce qui entraînera de facto une hausse du taux d'intérêt ainsi qu'une hausse de la charge mensuelle de votre crédit hypothécaire.

Dans le cas où votre/vos contrat(s) d'assurance est/sont toujours actif(s), nous vous demandons de nous transmettre le(s) numéro(s) du/des contrat(s) par retour de mail. Cela nous permettra de vérifier le(s) contrat(s) d'assurance et de régulariser votre dossier crédit dans notre base de données.

Dans le cas où votre/vos contrats a/ont effectivement été annulé(s) et que vous souhaitez maintenir les réductions de taux conditionnelles, nous vous invitons à prendre contact avec votre agent ou courtier d'assurance dans les plus brefs délais. Celui-ci interviendra pour mettre en place de nouveaux contrats auprès de notre compagnie et de nous fournir les avenants de cession de bénéfice en faveur de P&V Group signés par vos soins.

À défaut de réponse de votre part dans les 30 jours calendrier à compter de la date d'envoi de ce mail, les réductions de taux conditionnelles actuellement appliquées sur votre crédit hypothécaire seront définitivement annulées. Un avenant au contrat de crédit ainsi qu'un nouveau tableau d'amortissements stipulant le nouveau taux et la nouvelle charge mensuelle vous seront transmis par voie postale.

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la fréquence aléatoire et régulière de ce type de contrôle.

Nous vous remercions d'avance, cher Client, de votre bonne collaboration et restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Cordialement,